

GIRBAU, S.A. a mis en œuvre une Charte Éthique, qui a été élaborée dans le cadre **du plan de prévention de la criminalité** dont dispose l'entreprise. Cette Charte Éthique comprend les principes d'entreprise qui régissent l'activité de l'entreprise et de ses membres, consolidant une culture et des pratiques opérationnelles partagées, respectées et obligatoires.

En ce sens, la **Charte Éthique** comporte les engagements suivants, dans différents domaines :

Se conformer à la **législation en vigueur** à chaque instant, en toute honnêteté et conformément à l'exigence de bonne foi.

- Respecter la **dignité des personnes**, en s'opposant de quelque manière que ce soit au travail forcé et à la traite des êtres humains; promouvoir la diversité, en rejetant toute manifestation de harcèlement, de discrimination ou d'abus d'autorité de quelque nature que ce soit ; et promouvoir la création d'un environnement de travail sain et sûr, en veillant au respect de la réglementation du travail et de la prévention des risques professionnels en vigueur à tout moment.
- Ne tolérer aucun comportement de **corruption, pot-de-vin et/ou trafic d'influence**.
- Adopter les mesures appropriées afin de prévenir tout type de **blanchiment de capitaux**, en supposant comme principe de conduite la transparence de l'information
- Éviter les comportements trompeurs, frauduleux ou malveillants, ainsi que tout acte pouvant être considéré comme de la **concurrence déloyale**, conformément aux réglementations internationales, nationales et/ou locales applicables à tout moment, notamment les ententes tarifaires ou territoriales avec les concurrents.
- Continuer à respecter, à tout moment, ses **obligations fiscales** ainsi que ses obligations envers la trésorerie du régime général. S'assurer qu'il remplit les conditions, le cas échéant, pour obtenir une subvention/aide publique, et qu'une fois obtenue, il s'applique aux fins pour lesquelles il a été accordé.
- Ne pas utiliser les **informations confidentielles** à des fins non liées à l'exercice de leur activité, et en aucun cas de diffuser des informations de référence à des tiers, ou à d'autres membres de la société qui n'en ont pas besoin pour l'exécution des tâches qui leur sont confiées.
- Toujours respecter les **droits de propriété intellectuelle et industrielle des tiers**, en particulier lors de la conception et de la fabrication de machines et/ou de produits, ainsi que lors de l'utilisation d'informations de tiers protégées par des engagements de confidentialité.
- Respecter toutes les normes applicables en matière de **protection de l'environnement**.
- Fournir les ressources nécessaires et mettre en œuvre les actions appropriées pour que l'**engagement qualité** de l'entreprise soit assumé et intégré par l'ensemble de ses membres.
- Respecter les engagements pris auprès des fournisseurs, collaborateurs et clients.
- Éviter les situations de **conflit d'intérêts** .

La Charte Éthique a été mise en œuvre avec la nomination d'un **Compliance Officer**, la création et l'activation d'un Comité Éthique et la formation des membres de l'entreprise pour la mise en œuvre efficace de tout ce qui précède.

Le Comité **Éthique** de **GIRBAU, S.A. (compliance@girbau.com)** permet, de manière confidentielle et sans crainte de représailles, de formuler en toute bonne foi une plainte, d'effectuer des enquêtes ou de signaler d'éventuelles violations de la Charte Éthique susmentionnée.